

Compte rendu de la soirée-débat du 26 janvier 2018

« La solidarité internationale : quel rôle pour la France et les chrétiens ? »

Avec S.E. Denise HOUPHOUËT-BOIGNY, Ambassadrice de la Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO, Thierno CAMARA, Président du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), et Olivier KABA, Chef de projet Migrations à l'Agence Française de Développement (AFD).

Hugues Le Bars, qui a organisé la soirée pour les SSR, introduit le débat en mettant en avant les activités de soutien au développement auxquelles il contribue depuis des décennies et qui sont donc possibles depuis la France pour de simples citoyens : études d'ingénierie et de réalisation d'infrastructures concernant l'eau et l'énergie dans son cas, activités variées d'aide par des migrants au développement de leur pays d'origine dans le cadre des OSIM (Organisations de Solidarité Internationale issues de l'immigration) qui sont plusieurs centaines en France regroupées au sein du FORIM via une cinquantaine de collectifs. Il rappelle quelques textes de la pensée sociale de l'Eglise depuis 60 ans, de l'appel de Jean XXIII dans *Mater et Magistra* (« Une paix féconde et durable n'est pas possible si sévit entre les peuples un trop grand écart entre leurs conditions économiques et sociales ») à celui du pape François dans *Laudato Si'* (« Tout est lié » et les chrétiens ne peuvent donc pas se désintéresser de l'état du monde et de la planète) en passant par Paul VI dans *Populorum Progressio* qui approfondit l'analyse du sous-développement et de ses causes en demandant « le développement de tout l'homme et de tout homme ». D'où l'engagement de nombreux chrétiens pour la justice, expression de la charité, et pour la paix, notamment en concourant à un accueil digne et pacifique des migrants dans notre pays.

Denise Houphouët-Boigny :

Docteur ès sciences, Mme Houphouët-Boigny précise le rôle d'un ambassadeur à l'UNESCO : plaider pour les projets de son pays pour lesquels l'expertise de l'UNESCO en matière de sciences, de culture, d'information, d'éducation est souhaitée, et veiller au bon fonctionnement de l'institution.

1. Les défis communs à l'Afrique et à l'Europe

Europe et Afrique ont fait un long chemin en commun depuis la colonisation, la conférence de Berlin qui a organisé en 1885 le partage de l'Afrique entre puissances européennes (qui ne s'est achevé que dans les années 1960 avec les indépendances) et le découpage en Etats qui prévaut toujours pour l'essentiel, la participation massive d'africains aux guerres mondiales (200 000 africains de l'Ouest mobilisés pour la première guerre mondiale par exemple).

L'Afrique est aujourd'hui composée de 54 Etats très variés (paysages, populations, langues, histoires). Elle coopère avec l'Europe de plusieurs façons : des relations commerciales bilatérales (avec par ex. pour la Côte d'Ivoire par ordre d'importance : le Nigéria, la France, les Pays-Bas, les USA, la Chine) et des relations avec les institutions européennes prévues dès le traité de Rome en 1957 (coopération avec les anciennes colonies basées sur le libre commerce et l'aide au développement, dotée de fonds spécifiques). Des accords régionaux (par ex. accords de Cotonou entre Afrique subsaharienne et Union Européenne) sont venus compléter le dispositif. L'Afrique est la principale bénéficiaire de l'aide publique au développement de l'UE : 141 milliards d'euros reçus de l'UE et de ses 28 Etats-membres entre 2007 et 2013. Il y a également l'aide humanitaire : 40% de celle de l'UE est consacrée à l'Afrique chaque année (soutien aux populations déplacées, assistance aux victimes de conflits et de catastrophes). L'UE est globalement le premier partenaire commercial de l'Afrique, ses entreprises financent 20% des investissements étrangers en Afrique.

Des rencontres régulières sur la Stratégie commune, qui dépassent le cadre de l'aide au développement, sont organisées entre UE et OUA depuis 2007. Les défis communs à relever sont en effet nombreux :

- Le terrorisme, qui frappe aussi bien Paris, Ouagadougou ou Grand-Bassam en Côte d'Ivoire
- Le climat et l'environnement (promouvoir les énergies renouvelables aussi bien en Afrique, dont les besoins énergétiques sont immenses, qu'en Europe)
- Les migrations vers l'Europe : comment faire en sorte que les jeunes africains puissent rester en Afrique et y réaliser leurs rêves ? Ce point nécessite un développement particulier.

2. La question des migrations

Les jeunes africains ne quittent pas leur pays de gaieté de cœur mais parce qu'ils n'ont pas de travail, parce que leurs enfants y meurent, parce qu'il y a la guerre, parce qu'ils ne peuvent plus cultiver la terre en raison de la sécheresse, etc. Les dirigeants africains et européens doivent trouver ensemble les moyens d'inciter les jeunes africains à rester dans leur pays en les informant des dangers de l'immigration irrégulière. Mais, comme le rappelle régulièrement le pape François, les pays d'accueil ont aussi le devoir d'accueillir dignement les immigrés qui ont fait le choix de partir, et qui peuvent contribuer positivement à l'économie de leur pays d'accueil et de leur pays d'origine.

Quelle est la position de la Côte d'Ivoire sur cette question ?

Ce pays de 23 millions d'habitants ne compte pas moins de 25% d'immigrés venant des pays voisins. Inversement, 1,24 millions d'ivoiriens - soit environ 5% de la population - se sont expatriés, dans l'ordre vers la France, les USA, l'Italie, le Royaume-Uni, le Sénégal, le Burkina Faso, le Gabon. La lutte contre les départs clandestins s'intensifie. La Côte d'Ivoire affiche en effet clairement son souhait de voir les jeunes ivoiriens rester au pays, et même de voir revenir ceux qui sont partis car ce sont des forces vives dont le pays a besoin. Plusieurs ministères coordonnent leurs efforts dans ce sens : sensibilisation dans les villages et sur les réseaux sociaux pour dissuader les candidats au départ, retours organisés par charter depuis la Lybie par ex. (moyenne d'âge 25 ans), aide à la réinsertion dans le pays d'origine grâce aux fonds européens. Une coopération existe donc bien entre pays africains et européens sur cette question des migrations.

3. L'avenir des relations Europe-Afrique

Les liens entre Europe et Afrique sont anciens et complexes : ils ont une dimension commerciale mais aussi politique et humaine, ce qui n'est pas le cas avec d'autres régions du monde. Ces liens spécifiques devraient être maintenus voire accrus dans l'intérêt bien compris des deux parties, sans paternalisme ni préjugés mais en laissant les africains choisir leur propre modèle de développement et de société. Les européens devraient faire preuve de plus de flexibilité et de moins de fébrilité, les africains de plus de rigueur et de réalisme.

Ce sont les africains eux-mêmes qui, décomplexés, doivent penser leur avenir en tenant compte de leur culture. Les décisions concernant les questions africaines doivent être prises sur le terrain en Afrique, et non en Europe.

Olivier Kaba :

Diplômé en agronomie, à la croisée entre des origines françaises et guinéennes, catholiques et musulmanes, Olivier Kaba a pratiqué l'aide au développement concrètement sur le terrain dans des ONG, et conduit maintenant des projets pour l'AFD depuis 2017. Il en retient la valeur de la diversité des acteurs et des actions, qui ont toutes leur justification et leur richesse : depuis les actions de proximité menées par de petites associations, avec une dimension humaine très forte, jusqu'aux actions institutionnelles menées par des Etats (au travers de l'AFD pour la France), avec un impact plus macro-économique.

L'AFD accorde des « Prêts de politique publique » qui visent à accompagner les politiques publiques des pays partenaires comme la Côte d'Ivoire (mais aussi une centaine d'autres pays dans le monde) dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau et à l'énergie. L'AFD est une banque de développement qui fonctionne sur un modèle libéral d'aide au développement, comme la Banque Européenne de Développement ou la Banque mondiale le font à un niveau multilatéral : elle prête aux Etats, à des taux souvent bonifiés, pour les aider à réaliser leurs objectifs publics de développement. Le montant des prêts annuels est de l'ordre de 8 milliards d'euros. Globalement au niveau mondial, l'Aide Publique au Développement représente 150 milliards de dollars par an, un chiffre qu'il est bon de rapprocher des

transferts financiers des immigrés vers leurs pays d'origine qui représentent 450 milliards de dollars par an. Les diasporas sont donc le premier pilier de l'aide au développement, trois fois plus important que les aides publiques des Etats développés !

Entre les petites associations locales et les grandes agences d'Etat, il y a bien sûr les ONG mais aussi les collectivités territoriales (régions, municipalités, agences de bassin) qui sont de plus en plus présentes et peuvent combiner une certaine puissance financière et une taille relativement humaine ; comme la décentralisation est aussi en route dans les pays d'intervention, des liens peuvent se nouer d'autant plus facilement à ce niveau, ce qui constitue une voie prometteuse de coopération pour le développement.

La réussite de l'aide au développement tient à cette diversité des acteurs et des actions, et la collaboration entre des entités publiques décentralisées est sans doute celle qui se développera le plus dans l'avenir.

L'action de l'AFD est tournée principalement vers les pays qui ont un lien historique avec la France, notamment les pays francophones ; la zone sahélienne est particulièrement soutenue actuellement du fait de ses nombreuses difficultés (problèmes politiques, de gouvernance, de démographie, de sécheresse liée au réchauffement climatique) qui déclenchent des migrations.

Sur les migrations, la position de l'AFD n'est pas de les décourager ; elle souligne :

1. Que les migrations ont toujours contribué au développement économique et à la croissance ; toutes les études montrent l'apport positif au pays d'accueil de cette force de travail, mais aussi l'apport positif au pays d'origine via les transferts financiers considérables des diasporas ;
2. Mais que ces migrations doivent s'effectuer en toute sécurité et sans violence, le cas actuel de la Lybie illustrant parfaitement ce qu'il faut éviter.

L'AFD collabore également avec les OSIM et le FORIM en subventionnant annuellement ce dernier à hauteur d'un millions d'euros pour conduire des actions dans une soixantaine de pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

A un niveau plus philosophique de conception de l'aide au développement, il faut souligner l'évolution récente, qui s'est concrétisée à l'ONU par l'adoption d'Objectifs de Développement Durable. On est passé d'une conception où les pays occidentaux se sentaient responsables de « faire émerger » les pays en développement, à une conception où la prise de conscience de la finitude de notre planète amène tous les pays à partager la responsabilité de la gestion équilibrée des ressources de cette planète, sans que certains donnent des leçons aux autres ; ce que résume à sa façon le slogan actuel de l'AFD : Un monde en commun.

Au final, quelles pistes donner pour l'action des citoyens ? Pour Olivier Kaba, toutes les organisations évoquées visant l'aide au développement, des plus petites aux plus grandes, ont leurs atouts et leurs limites. Il ne faut en dénigrer aucune, savourer la richesse de cette diversité, et savoir combiner l'action personnelle en bas de chez soi tout en contribuant à des actions plus professionnelles au bout du monde. Et à propos des tensions actuelles autour des migrations, il propose aux citoyens de faire entendre plus fortement les arguments des bienfaits du vivre ensemble et des apports bénéfiques pour tous des migrations, alors que le débat public est dominé en France par les voix de la peur et du repli sur soi.

Thierno Camara :

D'origine guinéenne et consultant en informatique installé en France après ses études en France, Thierno Camara précise l'organisation du FORIM, créé en 2000 à l'initiative d'organisations de migrants : une cinquantaine de collectifs (COSIM) qui fédèrent par région de France, par pays d'origine, ou par domaines des centaines d'associations (OSIM). Le FORIM permet la formation, l'échange et la capitalisation d'expériences entre tous ces acteurs, et a une fonction de porte-parole.

1. Pourquoi les gens partent-ils et comment sont-ils accueillis ?

Les réponses sont très diverses selon les individus. Pour Thierno Camara, ce fut l'enchaînement d'études en France, suivies d'un stage, puis d'un emploi sur place. Mais il y a en fait autant que de causes de migrations

que de migrants. Le problème est que la migration devrait être un choix. Or, d'une part la possibilité de choisir est souvent bafouée ; d'autre part, la migration est souvent une nécessité.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pose en effet que « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » [art.13]. Pour le FORIM, on ne devrait donc pas parler d'immigration irrégulière, ce sont les restrictions aux mouvements des personnes qui sont irrégulières.

Par ailleurs, tant qu'il y a aura des guerres, des violences, des problèmes climatiques qui rendent certaines régions invivables, l'émigration ne sera pas un choix mais une contrainte pour les personnes concernées. Les statistiques montrent aussi que les plus pauvres migrent généralement dans les pays voisins, seuls les plus fortunés pouvant migrer dans les pays développés plus éloignés. Au total, sur 7,5 milliards d'habitants de notre planète, on dénombre 4% de migrants dont 80% restent dans des pays proches. L'immigration vers les pays développés représente donc moins de 1% de la population mondiale. Il est donc paradoxal d'assister au transfert notable de fonds de l'aide au développement vers des politiques sécuritaires, au surplus inefficaces, pour tenter de réguler ce 1% de la population qui occupe tant de place dans les médias des pays développés. Il faudrait au contraire renforcer l'aide au développement, et en privilégiant les aides directes vers les sociétés civiles pour éviter les détournements étatiques qui se produisent parfois.

Quant à l'accueil de ces migrants, il est généralement chaleureux au niveau des associations ou des individus qui accueillent d'autres personnes. Les immigrés en place se mobilisent aussi pour accueillir les nouveaux arrivants (étudiants notamment). Il en va différemment des politiques étatiques souvent restrictives.

2. Comment les migrants participent-ils au développement de leur pays d'origine ?

Les migrants n'ont pas tous le même comportement. Souvent, les jeunes privilégient des actions au niveau du pays, via des organisations reconnues. Les plus anciens ont tendance à privilégier les projets au sein de leur village d'origine. Il faut aussi souligner l'importance des transferts de fonds vers les membres de la famille ; on souhaiterait que les coûts associés à ces transferts soient diminués car ils sont particulièrement élevés vers l'Afrique ; c'est autant de moins pour les destinataires, et cela favorise l'apparition de circuits parallèles et informels pour ces transferts.

Les fonds en provenance de l'AFD gérés par le FORIM (1 million d'euros/an) doivent à 70% être utilisés au financement de projets locaux ; plus de 400 projets ont ainsi été financés dans 32 pays depuis 15 ans, et le lien direct avec la société civile sur place permet d'être sûr de la pertinence de ces projets. Ce sont des projets de développement durable. D'autres projets sont menés en partenariat avec l'UE (sur la protection des droits des migrants dans les pays d'origine par ex.), ou visent à favoriser les échanges dans les pays d'origine avec la diaspora pour établir des relations de confiance entre les migrants et les Etats.

La contribution de citoyens des pays développés est naturellement très utile pour faire connaître ces actions, les appuyer et apporter une expertise technique ou un appui au montage des projets.

En face de politiques des Etats qui consistent souvent à mettre des barrières, la solidarité est le seul refuge pour les migrants. Les politiques de repli ne font que des perdants : les migrants qui perdent leurs vies, les pays d'origine qui y perdent des forces vives, les pays d'accueil qui n'en bénéficient pas et gaspillent leur argent dans des barrières inefficaces. La solidarité active peut faire gagner tout le monde.

Questions :

Les questions fort nombreuses n'ont pas pu être toutes traitées dans le temps imparti. Les points suivants ont été précisés :

- Sur l'efficacité des actions de développement menées par les agences nationales comme l'AFD :

pour O. Kaba, on ne peut pas opposer les petites structures qui seraient plus efficaces et les grosses qui seraient plus bureaucratiques ; les unes et les autres ont leurs avantages et leurs défauts, et le principal progrès serait de les faire mieux travailler ensemble car les guéguerres entre acteurs sont toujours un

frein à l'efficacité de l'aide. C'est vrai qu'il y a de la bureaucratie dans les grosses organisations mais c'est la contrepartie du plus de sécurité et de transparence réclamé par la société : s'assurer de la sécurité juridique des projets, éviter les opérations liées à la corruption et au blanchiment, pouvoir tracer la bonne utilisation de l'argent public prend du temps. Pour T. Camara, les 30% des fonds non directement investis sur place par le FORIM servent au montage et à l'accompagnement des projets, aux visites sur place ; mais les projets bénéficient de la mobilisation bénévole d'acteurs locaux galvanisés par l'aide qui leur est apportée de l'extérieur, dont l'utilité ne fait de doute pour personne localement. Par ailleurs, lorsque le problème de la corruption se pose, il est très difficile à contourner.

Plus globalement, l'AFD s'est interrogée sur la question de savoir pourquoi la France ne consacrait que 0,35% de son PIB à l'aide au développement contre 0,55% en Allemagne et 0,75% dans certains pays nordiques, alors que 0,70% est l'objectif affiché par tous : la réponse semble être dans l'importance accordée à la solidarité dans l'éducation des enfants ; plus elle est grande, plus la société est disposée à augmenter son aide. Emmanuel Macron a indiqué sa volonté d'atteindre 0,55% en 2022, ce qui serait déjà un gros progrès.

- Sur le micro-crédit :

Le micro-crédit suscite des opinions contrastées : mode d'aide éprouvé pour O. Kaba quand les sommes sont trop petites et les utilisateurs trop fragiles pour présenter des garanties pour le système bancaire normal, il présente néanmoins l'inconvénient – fortement souligné par T. Camara – de taux souvent trop élevés pour s'inscrire dans un financement acceptable au-delà du très court terme.

- Sur les façons de limiter l'émigration des jeunes :

Pour Mme Houphouët-Boigny, il faut améliorer le système éducatif local qui est trop général et pas assez tourné vers l'emploi (pas de système d'apprentissage par ex.) ; trop de jeunes sortent du système éducatif trop tôt, sans savoir pratique utilisable, peinent à trouver une place dans la société et peuvent rêver d'un avenir meilleur ailleurs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas sur place les enseignants qu'il faut, mais le système peut être amélioré. Au niveau des études supérieures, il faut arriver à développer les formations sur place également, dans les conditions et avec les contraintes locales, sans quoi le choc culturel risque d'être trop rude pour les jeunes formés en Europe et habitués à un certain confort de vie et de travail. Quant aux jeunes formés en Europe, la Côte d'Ivoire a une politique d'incitation au retour après la formation mais dans le respect des choix individuels, qui peuvent avoir de multiples causes. Ceux qui restent en Europe sont d'ailleurs un facteur d'enrichissement mutuel par la diversité. Le meilleur résultat pour tous sera obtenu si les jeunes vivent au final là où ils se sentent le mieux.

T. Camara ajoute que le taux de retour au pays après la formation varie en fait beaucoup selon les pays ; il est élevé dans des pays comme le Sénégal ou les pays asiatiques qui ont une politique d'incitation au retour et offrent des emplois sur place ; il est faible dans les pays où rien de cela n'existe et où des problèmes politiques se posent en plus ; sans forcer les choix individuels, les gouvernements des pays d'origine peuvent jouer un rôle.

- Sur le « tri » entre migrants économiques et réfugiés :

T. Camara signale une étude présentée par le FORIM à l'UNESCO fin 2015 et qui déconstruit la séparation très théorique entre migrants économiques et réfugiés.

O. Kaba précise à ce propos que le statut de réfugiés a été défini par les occidentaux en 1951 dans un contexte de guerre froide où il s'agissait d'accueillir les dissidents fuyant l'oppression politique dans les pays de l'Est. Le concept récent de migrant économique sous-entend que l'oppression économique n'existe pas et que le statut de réfugié ne peut donc s'appliquer. Le statut de « réfugié », internationalement reconnu, entraîne le fait que l'on ne peut plus vous expulser (ex.: les réfugiés palestiniens au Liban ou syriens en Jordanie), alors que les droits des « migrants » varient d'un pays à l'autre et ne comportent pas cette garantie de non-expulsion. Cette définition étroite du statut de réfugié peut être questionnée alors que les conditions économiques peuvent amener des personnes au désespoir complet et menacer leur vie, et que l'on devra définir ce qui s'applique aux « réfugiés » climatiques dont on commence à parler.

- Sur l'acceptation des immigrés en Côte d'Ivoire :

D. Houphouët-Boigny indique que son pays a une longue tradition d'accueil d'immigrés venant de pays voisins depuis l'indépendance, ce qui explique le taux très élevé de migrants atteint dans son pays. Mais il faut reconnaître que des tensions ont commencé à apparaître lorsque le pays a connu des difficultés politiques ; on ne peut pas parler de conflit ouvert mais il y a des ressentiments latents envers les nouveaux venus lorsqu'il n'y a pas de travail pour tout le monde.

- Sur la coordination entre pays africains :

D. Houphouët-Boigny signale l'existence de la CEDEAO, Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui prévoit la libre circulation des biens et des personnes (il existe un passeport unique Afrique de l'Ouest comme il existe un passeport européen) et qui est un élément favorable au développement économique de la région et à la solidarité entre les Etats.

O. Kaba mentionne également la politique récente d'ouverture du Maroc envers les immigrants (30.000 immigrants subsahariens ont vu leur situation régularisée en 2014) : il y a aussi une dynamique africaine sur la circulation des personnes.

- Sur la question démographique :

H. Le Bars et D. Houphouët-Boigny rappellent les prévisions évoquées par Michel Camdessus, ex-Directeur du FMI, dans son livre « Le monde en 2050 » : baisse démographique de l'Europe de 738 millions d'habitants en 2015 à 707 millions en 2050 et 646 millions en 2100, alors qu'aux mêmes échéances l'Afrique passerait de 1,2 milliards à 2,4 puis 4,4 milliards de personnes, soit 40% de l'humanité, en 2100. Ces prévisions peuvent susciter des peurs en Europe, ou des espoirs si la jeunesse de l'Afrique peut compenser les difficultés qu'entraînera le vieillissement de l'Europe. La question est sérieuse et comme l'écrit Michel Camdessus : « De la manière dont seront gérés au cours des 35 prochaines années le déclin démographique européen et le doublement de la population africaine dépendra la suite de l'histoire de l'humanité. »

O. Kaba ajoute que l'on parle en économie de « dividende démographique » pour parler du gain de croissance que peut représenter une population jeune qui augmente le rapport actifs / inactifs, à condition bien sûr que les structures du pays permettent de fournir un emploi à ces actifs supplémentaires. C'est l'enjeu du développement, sans quoi une partie de ces jeunes va émigrer et c'est le pays d'accueil qui bénéficiera de ce dividende démographique. Il se méfie aussi des discours trop alarmistes, tant sur la démographie que sur le climat : il ne faudrait pas que cela attise les peurs au lieu d'encourager l'action.

- Sur le rôle des religions par rapport au développement :

D. Houphouët-Boigny souligne l'attention aux autres qu'a pu développer, chez elle comme chez les personnes qu'elle côtoie, une éducation catholique, et c'est pour elle un atout pour le développement.

T. Camara note aussi la sensibilité à la solidarité qu'il a noté chez beaucoup de croyants, quelle que soit leur religion, et raconte sa propre expérience d'hébergement par un prêtre catholique pendant un an lors de son arrivée en France avec deux autres étudiants musulmans et un chrétien. Les religions sont pour lui une référence en matière de solidarité, qui peut inspirer le reste de la société.

Hugues Le Bars conclut en proposant à ceux qui le souhaiteraient de poursuivre la réflexion sur ce thème en plus petit groupe, ou sur les possibilités concrètes d'action ; il suffit pour cela de contacter les Semaines Sociales de Rueil.

.